

Liberté de presse ou combat pour la presse ?

« La République vit de liberté.
Elle pourrait mourir de répression » .

G. Clémenceau

La thèse de Marcel VOGNE, *La presse périodique en Franche-Comté, des origines à 1870-(1977)* aurait dû valoir à son auteur l'attribution immédiate d'une chaire de faculté, comme c'était le cas dans les années 50 quand Claude Fohlen, thèse bouclée sur *L'industrie textile sous le Second Empire*, fut nommé à la Faculté des Lettres de Besançon. Mais tout a changé : il y a pléthore de « docteurs », trois rangs d'hermine sur l'épitoge et pénurie de postes pour les meilleurs.

Marcel Vogne n'a jamais décroché le précieux Sésame, même si la qualité de sa thèse est reconnue. Le panorama de la presse du Doubs renvoie inéluctablement à ce travail qui est d'abord une réflexion sur la liberté de presse et les conditions de son exercice.

Le hasard de sa lecture, en libre distribution à la Bibliothèque municipale de Besançon, a ramené RSHD à la redécouverte d'un titre de presse dont la parution s'exerce, de 1863 à 1874, et même 1871, date de vente du titre par son fondateur le député du Doubs, Latour du Moulin. Ce journal a valeur de parabole, tant il illustre l'ambivalence du titre, d'abord soutenu par le pouvoir, ensuite combattu avec la dernière énergie, mais qui résiste et survit.

Couper les vivres

Ce journal, c'est *La Franche-Comté*, racheté en 1863 par Latour du Moulin, député de la 2^{ème} circonscription du Doubs, celle de Montbéliard-Morteau. L'homme est un député hors du commun, candidat officiel, élu avec l'affiche blanche, en 1853, qui passe progressivement à l'opposition, dynastique d'abord, radicale, ensuite, particulièrement en 1869, quand les deux députés du Doubs basculent dans l'opposition, Ordinaire à Besançon, Latour du Moulin à Montbéliard, officiellement membre du Tiers-parti, en fait, allié des Républicains qui ne présentent pas de candidat contre lui. Son adversaire est, alors, le gendre de Léonel de Moustier, ancien ministre des Affaires étrangères, qui vient de mourir : Marmier, fils du duc de Marmier, député orléaniste de Haute-Saône, génération qui a fait un grand département, plus peuplé que le Doubs, laminé à partir de 1871, par les Radicaux et leur unique mot d'ordre de l'anticléricalisme.

Le glissement à gauche de Latour du Moulin s'accompagne d'une égale dérive de son journal, imprimé à Besançon dans l'ex-imprimerie Sainte-Agathe de la rue d'Anvers, rachetée par Dodivers, prête-nom de Latour du Moulin, signataire de ses papiers jusqu'au procès qui fait éclater le subterfuge. C'est la cause de la rupture de 1864 et du choix du nouveau factotum de Latour du Moulin, Roblot. *La Franche-Comté* tire, alors à 1 800 exemplaires, le plus fort tirage de la région, en partie sur abonnement, le reste distribué gratuitement.

Les pressions du pouvoir, via le préfet, vont s'amplifier jusqu'en 1869. C'est d'abord le retrait des annonces légales, puis les pressions sur les maires nommés pour qu'ils se désabonnent, enfin, la création par le préfet d'un journal concurrent. Mais Latour du Moulin tient bon et il ne vendra le titre qu'en 1871, après la défaite qui est d'abord celle du régime qui l'a fait élire en 1853.

Un siècle plus tard, la liberté de presse est-elle devenue réalité ? Deux séries de textes sont intervenus qui, en principe, l'organisent et la protègent : la grande loi, pilier de l'ordre républicain, avec la réunion, l'association, le syndicat, la commune, du 29 juillet 1881, modernisée par les ordonnances de 1945. Voilà une loi fondatrice de la République à laquelle *RSHD*, feuille de campagne et qui fait campagne, va se mesurer.

Exécuteur des basses œuvres

Au départ, tout va bien. C'est l'écho des savanes qui fait plaisir à tout le monde. Et puis, surgissent l'analyse, le commentaire, voire le palmarès, pour les uns, le purgatoire pour les autres. Et là, c'est Gravelotte. Les incidents se multiplient, jamais dans le cadre de la loi sur la presse (les fameux délits de presse, diffamation et injure) toujours sous le manteau, pour remonter à l'éditeur, le dissuader et surtout en appeler à ses employeurs.

On verra deux élus ruraux, plus balourds que talentueux, habitués à stipendier les plumes locales, s'émouvoir des commentaires de *RSHD* et se précipiter chez un obscur fonctionnaire, promu par le caprice du prince, après des années de domesticité. On verra ce dernier convoquer le responsable de l'activité professionnelle de l'éditeur pour lui demander de le chapitrer cad l'inciter, contre de minables mesures de nomination, à tremper sa plume dans l'eau de rose. Choux blanc. Les deux délateurs de campagne reprennent le train du soir et l'exécuteur des basses œuvres déguerpit pour attendre le prochain grade de sa décoration.

Deuxième coup de tonnerre : l'un des deux sycophantes, celui qui n'est pas mort puisque l'autre a quitté ce monde, après une carrière fulgurante, persiste à se plaindre de *RSHD*. Et le voilà qui court dans les travées pour remettre à un saute-ruisseau un exemplaire de *RSHD*. Extraordinaire consécration, sans doute, mais nouvelle délation qui en dit long sur la considération accordée par des élus de droite à la liberté de presse. Car, comme pour *La Franche-Comté* de Latour du Moulin, les coups viennent toujours de droite et jamais de gauche où la liberté de presse est vécue comme une conquête précaire, acquise dans le sang et les larmes, symbole d'un régime de liberté, alors que les deux délateurs, souffle coupé quand sortait un numéro de *RSHD*, vivaient la liberté de presse comme une entrave à leur modeste déroulement de carrière et pis, comme une liberté qui ne s'achète pas.

Et puisqu'il est question de liberté de presse sur un siècle d'exercice et d'adversaires masqués, alors, il faut citer le meilleur, astre mort au firmament défraîchi d'une République qui en fit un ministre du genre âne de Buridan. Ce faux dévot que l'un de ses clients avait appelé à la rescousse, après un *Blitzkrieg* de *RSHD*, envoyait à l'éditeur une lettre qui mérite le panthéon du jésuitisme : un paragraphe dactylographié en forme de sommation, l'autre, manuscrit, en forme d'excuse.

Pour le reste, 40 ans d'existence de *RSHD* renvoient aux mêmes vicissitudes de la liberté de presse que les 8 années du journal de Latour du Moulin, avec une circonstance aggravante : les menaces qui pèsent sur l'existence même de la presse.